

Charte d'Accueil

Visite du centre intégré de traitement de Monthyon

La visite du Centre Intégré de Traitement (C.I.T) situé à Monthyon, a pour objet de permettre aux visiteurs de découvrir le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les procédés de valorisation.

Dans cet esprit, la présente charte définit de façon explicite les grands principes de l'organisation pédagogique, des responsabilités et des mesures de sécurité à mettre en œuvre lors des visites du CIT.

Article 1 – OBJECTIFS

Les visites du centre ont pour objectifs de permettre aux visiteurs de :

- Connaître les enjeux et contraintes du traitement et de la valorisation des déchets ménagers ;
- Être sensibilisés au Développement Durable.

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne reste à la disposition des référents du groupe pour leur fournir les éléments permettant de préparer la visite.

Article 2 – RESPONSABILITÉ DES PARTIES

Les visites se déroulent selon les dates et horaires convenus entre les parties.

Les activités liées à la visite s'exercent sous la responsabilité des référents du groupe, à charge pour eux de définir les conditions d'exercice des activités et les règles de sécurité à mettre en œuvre, notamment en matière d'encadrement.

Article 3 – ASSURANCES

Durant la visite, les assurances responsabilité civile et individuelles accidents corporels sont obligatoires pour toutes les personnes (y compris les accompagnateurs bénévoles) qui participent. La vérification des attestations est de la responsabilité du référent du groupe.

Le Syndicat a une assurance responsabilité civile couvrant les dommages inhérents à l'organisation de la visite.

Du point de vue des responsabilités civile et pénale, le référent du groupe reste personnellement responsable de ce dernier en cas d'une faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par l'un d'entre eux.

Article 4 – CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En début de visite, l'éco-animateur rappelle à tous les règles de sécurité :

- Identification des zones interdites et éventuellement des endroits dangereux lors des visites ;

- Rappel du rôle des accompagnateurs portant notamment sur :

- La surveillance du groupe lors des déplacements, notamment aux endroits jugés les plus sensibles.

- L'interdiction de laisser le groupe sans surveillance, ou seul avec l'éco-animateur du SMITOM.

- L'interdiction de fumer à l'intérieur ou autour du CIT.

- Sensibilisation des participants à la spécificité du lieu dans lequel ils vont évoluer, lieu de travail dans lequel il ne faut pas :

- > Courir, chahuter, monter, escalader ni crier.

- > Se pencher par-dessus les rambardes

- > Toucher ou monter sur une machine, un véhicule ou un engin de manutention en fonctionnement ou à l'arrêt.

- > Manipuler ou emporter d'objet ou de produit sans autorisation.

Toute personne venant visiter le site doit avoir une tenue adaptée (pantalon et chaussures fermées et plates).

La prise de photos est possible mais sans le visage du personnel. Les agents du SMITOM peuvent prendre des photos pour alimenter le site internet – Facebook.

Nous demandons au responsable du groupe de bien vouloir s'assurer que chaque participant ait une autorisation pour le droit à l'image. Le cas échéant, il s'engage à en informer le SMITOM pour qu'aucune publication ne soit réalisée des personnes concernées.

Établie en double exemplaires dont 1 exemplaire est à retourner au SMITOM du Nord Seine-et- Marne avant la visite.

A, le / /

Signature du Responsable :